

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Août 2014

PRESENTS : Tous sauf Dominique LHOMME

Mme. Sylvie ZILIO a été nommée **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 juillet 2014 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 CHOIX D'UNE ASSURANCE POUR LE PERSONNEL SUITE A PROPOSITION DU CDG 25

Le Conseil municipal adhère sur le choix d'assurance pour le personnel suite à l'appel d'offre du Centre de Gestion du Doubs.

DELIBERATION N°2 : FONDS DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HERGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTES : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Doubs a sollicité des aides financières dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) par le biais du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer des subventions comme suit :

- **FAAD** : 0,3 € x 481 (pop INSEE) = 144,3 € : 10 voix pour / 1 voix contre : proposition adopter à la majorité absolue

- **FSL** : 0,61 € x 4814 (pop INSEE) = 293,14 € 11 voix pour : proposition adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°3 : DEMANDE DE BADGE AU SYBERT POUR UN ACCES COMMUNALE A LA DECHETTERIE DE SAINT-VIT

M le Maire précise qu'il convient que la collectivité puisse accéder aux déchetteries du SYBERT, notamment celle de Saint-Vit. Pour ce faire, il est nécessaire de faire une demande de badge auprès du SYBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M le Maire à effectuer toutes les formalités pour obtenir le badge. Il est précisé que le Conseil se prononce favorablement pour la demande de deux badges pour un montant de 40 € : un pour le service technique et un pour le service administratif.

DELIBERATION N°4 : FISCALITE DIRECTE : EXONERATION DE TAXE FONCIERE CULTURE BIO

Le Conseil municipal décide d'exonérer de taxe foncière les terrains faisant l'objet de culture biologique.

DELIBERATION N°5 : FISCALITE INDIRECTE : TAXE D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la fiscalité indirecte, la taxe d'aménagement (TAM) a été instituée en 2012. M le Maire propose au Conseil la mise en place d'une commission ayant pour projet la modification du taux de la TAM en fonction des cas de figure (habitation, abri de jardin, tunnel agricole, place de parking,...).

Il est décidé la mise en place d'une telle commission composée des membres suivants : Dominique LHOMME ; Jacques ADRIANSEN ; Louis MARTIN ; François JALLIOT ; Josette COUETTE.

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, est Président de cette Commission

DELIBERATION N°6 : PÔLE SCOLAIRE, CULTUREL ET SPORTIF : CHOIX D'UN NOM

La construction du nouveau pôle scolaire, culturel et sportif étant à ce jour bien avancée, il convient de réfléchir au nom de ce nouveau pôle.

Deux propositions sont faites : Olivier VICHARD (architecte en charge du projet décédé en cours de réalisation de celui-ci) et Nelson MANDELA.

Après en avoir délibéré, il est convenu que les membres du Conseil s'accordent un temps de réflexion jusqu'au prochain conseil pour le choix d'un nom global et pour le choix d'un nom par structure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Compte rendu affiché le 03 septembre 2014

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN